

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 03.07.2017

### Affaires scolaires : Décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques – Retour à la semaine de 4 jours

Mme le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Mme le Maire informe l'assemblée :

- que le conseil d'école a donné un avis favorable au retour de la semaine des 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017-2018,
- que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est défavorable à cette réorganisation pour la rentrée scolaire de 2017-2018 pour des raisons d'organisation du temps de travail du personnel intercommunal qui intervient dans l'activité périscolaire, qu'elle est difficile à mettre en œuvre vu le délai imparti, et pour des raisons d'harmonisation sur l'ensemble des 28 communes du territoire intercommunal.

Le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017 avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.